



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 14 avril 2016 PROCES-VERBAL N°251

Présidence:	M.	Daniel	Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	Mme	Magali	Besse Giorgi
	M.	Nicolas	Binet
	Mme	Marozia	Carmona Fischer
	M.	Pascal	Dethiollaz
	M.	Philippe	Gillabert
	Mme	Verena	Jendoubi
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Stéphanie	Papaioannou
	Mme	Natacha	Rios
Maire :	M.	René	Riem
Adjointes :	Mme	Annick	Maison
	Mme	Maria	Scheibler
Excusé(e)s :	M.	Philippe	Tièche
	Mme	Julie	Monbaron
	Mme	Cécilia	Schäfer
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Madame Natacha Rios en tant que Conseillère municipale
2. Approbation du PV n°250 de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2016
3. Décision de l'AG de l'ACG du 28 octobre 2015 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications et propositions du Bureau du Conseil municipal
5. Communications du Maire et des Adjointes
6. Distribution et présentation des comptes 2015
7. Propositions du Conseil municipal
8. Projet de délibération
 - Proposition du maire relative au projet de plan d'extraction n° PE 01-2010, communes d'Avully et de Chancy, lieux-dits « Ronziers, Combes, Ferrage et Noyers Léonard », enquête publique N° SCG-21
9. Questions
10. Divers

Questions du public

* * *

Le Président, M. Daniel Fuchs, ouvre la séance.

Il excuse les absences de Mmes Monbaron et Schäfer ainsi que de M. Tièche.

1. Assermentation de Madame Natacha Rios en tant que Conseillère municipale

Le Président invite l'assemblée à se lever.

Il donne lecture de la formule du Serment : « Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à

la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder consciencieusement le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Le Président invite Mme Rios à lever la main droite et à prononcer les mots « Je le jure » ou « Je le promets ».

Mme Rios lève la main droite et « le jure ». (Applaudissements de l'assemblée).

2. Approbation du PV n°250 de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2016

Le PV n°250 de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2016 est approuvé sans remarque ni modification, à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

3. Décision de l'AG de l'ACG du 28 octobre 2015 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux

Le CM d'Avully, à l'unanimité de ses membres présents, n'a pas d'opposition à formuler à la décision de l'AG de l'ACG du 28 octobre 2015.

4. Communications et propositions du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau du CM a reçu de la Commune de Cartigny une circulaire concernant le **Tournoi de football des élus genevois**, qui aura lieu le samedi 11 juin 2016 à Cartigny. Les personnes désireuses d'inscrire une équipe pour Avully sont invitées à s'adresser au Secrétariat de la Mairie, d'ici le 29 avril 2016.

5. Communications du Maire et des Adjointes

Communications de M. Riem

- 1^{er} Août : Les festivités de la Fête nationale se tiendront cette année sur le terrain du tir à l'arc.

Communications de Mme Scheibler

- Extension du village : une commission « Aménagement » devrait être convoquée pour présenter le PLQ communal, mais pas avant le 15 mai prochain (informations attendues).
- Demande de soutien : l'association Mate Cocido a adressé à la Commune une requête pour soutenir une action particulière et demande de la transmettre à la commission des affaires sociales (commission à convoquer).
- Aide aux migrants : à l'instar d'Avully, la commune de Dardagny accueille désormais une famille de Kurdes de Syrie. La Commune de Cartigny est également sur le point de recevoir une famille.
- Mesures Eco 21 des SIG : le prix pour organiser une campagne Ecosociale en 2017 s'élève à Frs 215'000 pour 5 à 600 logements et la participation communale se monte à Frs 75'000 (pour le même nombre de logements). Cet objet devra être traité par la commission des affaires sociales (s'agissant d'une procédure s'adressant aux privés et pas à la collectivité publique).

Communications de Mme Maison

- Plan d'exploitation des gravières : pour répondre à une question posée lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant la redevance d'exploitation que la Commune d'Avully devrait percevoir dans le cadre du projet d'extraction des gravières, Mme Maison est en mesure de fournir les données suivantes : la commune perçoit 60% des Frs 0.50/m³ de matériaux remblayés, dont le volume total est estimée à 2'581'400 m³, soit une recette de près de Frs 1'300'000, dont Frs. 775'000 devraient revenir à la commune, sur une durée de 30 ans (env. Frs. 25'000/an).
- Voie de bus à Bernex : l'Etat n'entrera pas en matière concernant la création d'une voie de bus entre le giratoire à la Croisée de la route de Chancy et de Laconnex et celui situé au carrefour de la route d'Aire-la-Ville et de celle de Chancy. Cette réponse du Conseiller d'Etat Barthassat fait suite à un courrier envoyé par la Mairie, à la demande du CM. Le gain de temps escompté est de 2 minutes pour un coût d'aménagement de Frs 80'000 alors que les travaux de prolongement du tram jusqu'à Vailly devraient débuter en 2018.
- Point de récupération à la Touvière : le point de récupération des déchets situé à la Touvière va être supprimé. Son emplacement a en effet, depuis le début, suscité des réactions des habitants (la Commune a même eu droit une lettre d'un avocat mandaté par

une habitante) et les locataires des jardins familiaux ne jouent pas le jeu puisqu'ils devraient, selon leur règlement, emporter leurs déchets avec eux, ce qu'ils ne font pas. Après discussion avec le comité, la Commune leur a facturé Frs 10'000 en 2015, somme correspondant au tonnage produit. Aujourd'hui, ils ont rappelé que les containers étaient situés sur leur parcelle et qu'ils souhaitaient donc que la mairie les enlève. Les habitants ont été informés de cette suppression par courrier, ce qui n'a, pour l'heure, pas suscité beaucoup de réaction.

- Demandes du Conseil municipal : la demande concernant la mise en sens unique du parking de l'école a été formellement déposée auprès de la DGT. Il a également été demandé l'installation d'un panneau de limitation de vitesse à la sortie du Pont de la Plaine, direction Avully.
- Barrages : les SIG et le SFMCP ont informé la Mairie de l'opération d'abaissement partiel des retenues de Verbois et de Chancy-Pougny entre le 20 mai et le 31 mai 2016 (ou 7 juin, selon la météo).
- Concert annuel de l'Harmonie d'Avully : samedi 30 avril 2016.

6. Distribution et présentation des comptes 2015

Ces comptes, qui sont distribués en séance, seront examinés à l'occasion d'une commission des finances le lundi 18 avril prochain à 19h00.

M. Riem précise que ces comptes présentent un excédent d'environ Frs 70'000. Les finances sont saines et les comptes bien tenus. Le réviseur n'a formulé aucune remarque.

7. Propositions du Conseil municipal

- Aucune proposition du CM

8. Projet de délibération

- **Proposition du maire relative au projet de plan d'extraction n° PE 01-2010, communes d'Avully et de Chancy, lieux-dits « Ronziers, Combes, Ferrage et Noyers Léonard », enquête publique N° SCG-21**

Le Président donne lecture du projet de délibération :

« Vu le projet de plan d'extraction n° PE 01-2010, sur le territoire des communes d'Avully et de Chancy, lieux-dits « Ronziers, Combes, Ferrage et Noyers Léonard » établi par le bureau ECOTEC Environnement SA pour Sablière du Cannelet (ci-après l'exploitant),

vu la mise à l'enquête publique dudit projet, qui a eu lieu entre le 17 novembre et le 17 décembre 2015 inclusivement, dont les documents ont été dûment affichés dans les communes concernées ainsi qu'au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),

vu le préavis favorable émis par l'exécutif d'Avully le 23 décembre 2015,

vu les observations parvenues au DETA au terme de l'enquête publique,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité des membres de la commission des espaces publics, routes et environnement du 25 février 2016,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

par, décide

1. *De préviser favorablement le projet de plan d'extraction n° PE 01-2010, sur le territoire des communes d'Avully et de Chancy, lieux-dits « Ronziers, Combes, Ferrage et Noyers Léonard » établi par le bureau ECOTEC Environnement SA pour Sablière du Cannelet.*
2. *D'assortir ce préavis aux conditions suivantes :*
 - 2.1 *Durant la phase d'extraction*
 - *L'exploitant devra prendre toutes les mesures utiles pour limiter au maximum les nuisances sonores ou celles dues aux poussières provoquées par l'activité d'extraction*

et de remblayage, située à proximité du village d'Avully, dont l'extension programmée sur le plateau ne semble pas avoir été prise en compte. Les mesures préconisées devront être issues d'une étude préalable et soumise, pour validation, aux autorités communales.

- Aucun accès ne soit créé depuis et vers la route d'Avully.
- La commune se réserve le droit de réclamer qu'une prise en charge financière soit assurée par l'exploitant pour toute dégradation, telle que déprédation accélérée et inhabituelle de la surface, fortes saletés ou toute autre dégâts constatée sur son réseau routier et qui serait causée par l'activité déployée durant l'exploitation.
- La commune peut, en tout temps, rediscuter du phasage d'extraction en fonction des éventuels développements futurs. Il est demandé notamment à l'exploitant, dans la mesure du possible, de débiter son phasage par les zones d'Eaumorte et celles proches du village.

2.2 Rendu définitif

- Eviter une altération trop nette de l'environnement visuel du plateau. En particulier, il convient de faire en sorte que l'augmentation générale du niveau fini soit limitée au maximum et atténuée par des pentes douces au départ des routes d'Avully et de Chancy et qu'il n'y ait pas d'effet « de mur ». Le sens du courrier de la mairie d'Avully du 11 février 2015, qui demande que soit restitué « un ensemble topographique plus harmonieux » doit impérativement être respecté.
- Les mesures paysagères ainsi que le remodelage des courbes topographiques devront faire l'objet d'une présentation préalable à la commune d'Avully, pour validation. La plantation d'arbres le long de la route d'Avully est vivement souhaitée.
- Les chemins communaux qui auront été altérés ou déplacés durant l'exploitation devront faire l'objet d'une remise en état adéquate et ce, aux frais de l'exploitant.
- Profiter de la reconfiguration prévue pour créer une piste cyclable.

La délibération est acceptée, à l'unanimité des membres présents du Conseil (11 voix).

9. Questions orales/écrites

- **Mme Minasso Rota** évoque l'éclairage du terrain de foot.

Mme Maison précise que les communes voisines ont donné leur accord pour appuyer une demande au Fonds intercommunal. Sept communes signeront ce courrier. **M. Baudin** rappelle que le FC Donzelle devait fournir quelques idées. **Mme Maison** indique que le FC Donzelle sera relancé pour solliciter le Fonds d'Aide au sport pour un soutien financier.

- **Mme Carmona Fischer** revient sur l'idée de créer une commission ad hoc inter Champagne, pour s'interroger sur l'éventuelle fusion des communes de la Champagne. **Le Président** rappelle que l'entrée en matière a été acceptée par le Conseil le 3 mars dernier. Il a été décidé de créer une commission « fusion des communes ». Reste à en choisir les membres.

« L'Alliance communale pour Avully » désigne: MM. Dethiollaz, Fuchs, Gillabert et Matthey-Jonais.

« Avully pour Tous » désigne Mmes Carmona Fischer et Minasso Rota ainsi que M. Baudin. La présidence de cette commission sera assurée par Mme Carmona Fischer.

10. Divers

- **Mme Carmona Fischer** se fait l'écho du Groupe « Avully pour Tous », qui propose une soirée de projection du film « Demain », ouverte à la population. Ce documentaire résulte d'une enquête menée dans 20 pays, suite à une publication (revue Nature 2012) qui annonçait la disparition d'une partie de l'humanité d'ici 2100. Une équipe, notamment constituée de Mme Laurent et de M. Dion, a décidé de s'intéresser à ces problèmes écologiques, économiques et sociaux qui semblent mener l'humanité à une catastrophe. Un documentaire extrêmement positif a été produit, qui donne des tas d'idées à réaliser ensemble pour le futur. Il pourrait être sympathique de réunir les Avulliotés autour de ce film, à l'occasion d'une soirée intelligente, chaleureuse et surtout positive. **Mme Maison** se chargera de voir comment obtenir ce film et organiser cette soirée. Mme Scheibler se propose d'en parler aussi aux Maires et Adjoints de la Champagne, pour faire tourner ce film

entre les communes.

- **M. Baudin** rappelle la proposition émise en commission des routes, d'un arrêt de bus à créer au niveau du Jardin Robinson. **Mme Maison** indique que cet arrêt (sur demande) sera mis en place à partir de décembre prochain (nouvel horaire TPG). **M. Baudin** souligne que le Jardin Robinson utilise énormément cet arrêt de bus, notamment pour les centres aérés d'été. Serait-il envisageable de demander au TPG une exception, pour obtenir cet arrêt sans attendre le mois de décembre. **Mme Maison** précise que les TPG sont entrés en matière, mais que la modification ne peut se faire qu'en décembre 2016 (nouveaux horaires, calibrés à une certaine date).
- **Mme Besse Giorgi** demande s'il est prévu, dans le cadre des travaux qui auront lieu à l'école durant les vacances scolaires, de réparer les paniers de basket. **M. Baudin** ajoute que le terrain (préau de l'ancienne école) mériterait lui aussi d'être refait (racines). **Mme Scheibler** relève que les enseignants, parmi leurs doléances, n'ont rien dit à ce propos. Les parkings à trottinettes seront aménagés cet été.
- **Le Président** relève que l'Alliance communale doit modifier la liste des membres des commissions permanentes, suite au remplacement de M. Halff par Mme Rios (nouvellement élue). Mme Rios accepte de reprendre les commissions de M. Halff : Affaire sociales, Culture et Sports, Feu.

Questions du public

La séance est officiellement close à 20h00.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire